



FORCE OUVRIERE
http://fo.latecoere.free.fr

*L'efficacité
Reformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT
CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 15 Avril 2010

Compte rendu de la réunion des délégués du personnel - Toulouse

I. PARTICIPANTS

Direction : C. PIGNERES- BOUTONNET, M.VAIDIE

Délégués FO : C.AMIEL, Y.DA COSTA, T.MATHIEU, P.RIVIERE

II. EMPLOI

Evolution de l'emploi sur les trois sites

Effectif au 28/02/10	Cornebarrieu	Gimont	Toulouse	
Cadres	2	1	281	} 1035 CDI dont 14 CDD et 27 alternances
ETAM	44	36	472	
Ouvriers	37	56	106	
CDD	4	0	10	
Alternance	1	2	24	
Travailleur temporaire	13	7	66	

Nous avons actuellement 72 personnes détachées

❖ AIRBUS (Toulouse) : 5	❖ USA : 2
❖ AEROLIA (Toulouse) : 31	❖ CANADA (Bombardier) : 17
❖ LDB (Brésil) : 4	❖ AIRBUS (Saint-Nazaire) : 1
❖ LLV (Tchéquie) : 4	❖ LATECIS : 5
❖ KAL (Corée) : 1	❖ THALES (BNL) : 2

Considération FO

La conjoncture nationale actuelle voit un démarrage progressif de l'industrie. En fin des états généraux de l'industrie qui se sont tenus à Marignane chez nos copains d'Eurocopter le Président de la République a déclaré entre autre que le travail devrait rester au mieux dans le territoire.

Les délégués du personnel FO constatent que l'effectif LATECOERE continue à décroître et à contrario les effectifs intérimaires sont en hausse constante.

FO demande à la Direction de rouvrir la porte de l'embauche en CDI des CDD et de transformer certains intérimaires en CDD.

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées en mars 2010 par secteur d'activité

Mars

Fabrication structure	50 009
BO-traçage	1 654
Etude structure	33 637
Etude électronique	2 126
Fabrication électronique	728

Evolution des plans de charges

Réponse Direction :

«Nous vous donnons les dernières cadences connues à ce jour pour 2010 et 2011 pour les programmes principaux.»

Chantier Plan de charge		Nbre d'avions
A380	2010	18
	2011	25
A340 T15	2010	81
	2011	91 (+9)
A350	2010	0
	2011	9
F7XC	2010	26
	2011	41
F900	2010	8
	2011	0
Rafale	2010	13 (-2)
	2011	15 (+4)
B787	2010	38
	2011	49
B777	2010	17
	2011	11

Considération FO

Le plan de charge est bien constitué par des heures effectuées par le personnel Midi-Pyrénées, mais également de toutes les heures effectuées et pilotées par les contrats détenus par la société. C'est donc à ce titre que nous tenons à ce que l'ensemble des heures soit communiqué lors de nos réunions mensuelles.

IV. DASSAULT AVIATION

Avez-vous du nouveau sur les avancées des négociations ?

Réponse Direction :

«Les discussions avec Dassault sur le F7X n'ont pas avancé.»

Que va devenir le personnel travaillant sur le Falcon 900 ?

Quels reclassements sont prévus pour eux ?

Réponse Direction :

«Sur le Falcon 900, les personnes qui travaillent aujourd'hui sur le site de Périole seront réaffectées en Production. Nous avons demandé qu'au cours du mois d'avril, chaque personne soit reçue par sa hiérarchie pour qu'elle exprime ses souhaits sur le poste de retour.»

V. AXE DE REFLEXION

Vous avez annoncé le résultat de l'audit demandé par les banquiers lors du Comité d'Entreprise du 25 mars 2010, la Direction a-t-elle pris des décisions sur la mise en place des axes proposés ?

Réponse Direction :

«L'analyse stratégique est toujours en cours et l'avancement sera présenté dès que nécessaire en Comité d'Entreprise.»

VI. DEPLACEMENT

Quelles sont les conditions prévues pour le déplacement à SEATTLE ? Quel forfait allez-vous appliquer ?

Réponse Direction :

«Un déplacement est prévu pour Everett à partir du mois de juin et pour une durée de trois mois dans le cadre du retrofit des portes Boeing 787. Nous sommes en train d'élaborer avec la hiérarchie le forfait horaire applicable. L'indemnité journalière applicable aux petits déplacements aux Etats-Unis, à savoir 245 US\$ par jour calendaire, sera versée.»

Nous sommes souvent sollicités par le personnel en détachement au sujet des conditions d'expatriation. Les conditions d'AIRBUS ont changé en 2009 et en application de l'alignement. Comment prévoyez-vous d'informer les salariés de ces nouvelles conditions ?

Réponse Direction :

«Les conditions d'expatriation Airbus ont été révisées au cours de l'année 2009. A ce jour, dès qu'une nouvelle mission ou une nouvelle destination se met en place, nous appliquons aux salariés les nouvelles conditions. Nous étudions en parallèle la possibilité d'avoir une politique d'expatriation propre à la société Latécoère.»

Considération FO

Les délégués du personnel FO sollicitent la DIRECTION afin que les conditions de travail soient clairement établies avant le départ des salariés. Une note de service comprenant condition de forfait, base horaire, rémunération, etc..., serait sans doute le meilleur moyen d'informer les employés.

FO insiste pour que ces conditions soient signées par les intéressés avant leur départ.

FO demande aussi qu'un document complet sur tous les déplacements avec les nouvelles conditions soit rédigé dans le respect de l'alignement salarial avec Airbus.

VII. CONGES ANNUELS

Combien de dérogations avez-vous déjà enregistré ?

Réponse Direction :

«A ce jour nous avons reçu 32 demandes de dérogation. Nous rappelons que les hiérarchies doivent valider les dérogations si elles correspondent à un besoin du service soit par l'activité propre soit par un besoin de permanence.»

Le restaurant d'entreprise sera-t-il ouvert pendant l'été?

Réponse Direction :

«Nous pensons que le restaurant d'entreprise sera fermé pendant les trois semaines de fermeture dans la mesure où des travaux importants sont prévus dans le cadre du réaménagement de cet espace pendant cette période. A aujourd'hui vu le nombre de demandes, nous pourrions utiliser le réfectoire.»

VIII. PARKING

Les aménagements futurs devraient diminuer le nombre de places de Stationnement.

Quelles sont les mesures envisagées ?

Réponse Direction :

«L'aménagement des flux de circulation au sein du site de Périole nécessite de déplacer les places affectées autour du parking des voitures usine. Les personnes concernées seront contactées par les Moyens Généraux pour leur affecter de nouvelles places.»

IX. ACCORD CADRE

Le 23 décembre 2009, a eu lieu la négociation nationale sur le barème des minima des Ingénieurs et Cadres avec en conclusion la proposition d'un accord et d'une augmentation de l'ensemble des barèmes de 1,2%. Allez-vous appliquer les recommandations de l'UIMM et majorer les appointements minima société comme le prévoit l'accord d'entreprise du 10 décembre 2002 signé par FORCE OUVRIERE ?

Réponse Direction :

«Comme chaque année, nous mettrons à jour les appointements minima annuels des cadres en fonction des évolutions des minima d'Airbus. Toutefois dans un premier temps, nous appliquerons les recommandations de l'UIMM.»

Considération FO

Le premier rôle des délégués du Personnel est de faire respecter les accords, surtout quand ceux-ci touchent les salaires minima.

FO avait négocié l'augmentation des salaires des minima des ingénieurs et cadres de la Métallurgie revalorisant ces barèmes de 1,2 %, ce qui aurait pu servir de référence pour l'année 2010 aux autres catégories de salariés.

Malheureusement, trois organisations syndicales sur cinq ont refusé de signer cet accord, qui pourtant aurait été un bon socle pour toutes les négociations. De ce fait, le patronat de la Métallurgie a donné comme consigne à ses chambres patronales une simple revalorisation, de 0,8 % pour les barèmes des ingénieurs et cadres de la Métallurgie.

Nous demandons donc maintenant à notre Direction d'effectuer un rattrapage pour tous les personnels impactés par cette nouvelle grille.

Position hiérarchique	Indice hiérarchique	Appointements minima annuels 2010		Référence mensuelle de gestion 2010	
		Forfait en jours	Forfait sans référence horaire	Forfait en jours	Forfait sans référence horaire
Position I					
21 ans	60	22 607 €		1 884 €	
22ans	68	22 607 €		1 884 €	
23 ans et au-delà	76	25 257 €		2 105 €	
1 an d'expérience	84	27 832 €		2 319 €	
2 ans d'expérience	92	30 558 €		2 547 €	
3 ans d'expérience	100	33 221 €		2 768 €	
Position II					
	100	33 221 €		2 768 €	
Après 3 ans en position II	108	35 871 €		2 989 €	
Après 6 ans en position II	114	37 880 €		3 157 €	
Après 9 ans en position II	120	39 865 €		3 322 €	
Après 12 ans en position II	125	41 536 €		3 461 €	
Après 15 ans en position II	130	43 181 €		3 598 €	
Après 18 ans en position II	135	44 852 €		3 738 €	
Position III					
III A	135	44 852 €		3 738 €	
III B	180	59 797 €	62 096 €	4 983 €	5 175 €
III B exceptionnel	-	69 770 €	72 445 €	5 814 €	6 037 €
III C	240		82 807 €		6 901 €